

Maître Philippe CORNET

Avocat au Barreau de Marseille

45 Cours Gouffé - 13006 MARSEILLE

Tél. : 04.91.15.76.90 **Mail : contentieux@mascaron-avocats.com**

Site internet : www.mascaron-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

D'UN APPARTEMENT

d'une superficie loi Carrez de 38,03 m² sis au 3ème étage **(lot 9)**

dépendant d'un ensemble immobilier

sis 74 rue Marengo, 35 bis rue de Village, 13006 MARSEILLE,
figurant au cadastre de la ville de MARSEILLE - Quartier Lodi,
824 section A, n° 14, pour une contenance de 00 ha 01 a 18 ca.

MISE A PRIX : 10 666,75 EUROS

(Dix mille six cent soixante-six euros et soixante-quinze centimes)

Visite le jeudi 27 août 2026 de 9 h 00 à 10 h 00

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2026 à 9 h 30

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille,
situé 25 rue Edouard Delanglade, salle n°8, 13006 MARSEILLE

DESIGNATION DES BIENS

MIS EN VENTE :

Les biens et droits immobiliers dépendant d'un immeuble sis 74 rue Marengo – 35 bis rue de Village 13006 MARSEILLE – Quartier Lodi, figurant au cadastre de la ville de MARSEILLE- 824 section A, n° 14, pour une contenance de 00 ha 01 a 18 ca.

LE LOT NUMERO NEUF (N° 9) :

Un appartement situé au 3ème étage composé d'un hall, de deux pièces et un water-closet,

Avec les 117/1000° indivis de la propriété du sol et des parties communes générales.

L'appartement a été mesuré pour une superficie de 38,03 m² au sens de la loi Carrez selon le certificat dressé le 06 août 2024 par la société DIAGNOSTICS & EXPERTISES annexé au cahier des conditions de vente.

Les biens sont plus amplement décrits dans le procès-verbal descriptif de Maître Florence REMUZAT, Commissaire de Justice associé au sein de la SCP REMUZAT & Associés, en date du 06 août 2024 annexé au cahier des conditions de vente.

Aux termes dudit procès-verbal descriptif, l'appartement serait inoccupés et inhabités.

Le syndic de la copropriété est la société CITYA CARTIER.

La présente vente est poursuivie aux REQUETES ET DILIGENCES DU :

Syndicat des Copropriétaires de l'ensemble immobilier sis 74 Rue Marengo 13006 MARSEILLE, représenté par son syndic en exercice, la Société **CITYA CARTIER**, SARL inscrite au RCS de MARSEILLE B sous le n° 347 503 583 dont le siège social est situé 66, avenue du Prado, 13006 MARSEILLE, agissant pour suites et diligences de son Président en exercice domicilié en cette qualité audit siège,

Ayant pour avocat constitué **Maître Philippe CORNET**, avocat au Barreau de Marseille, représentant la SELARL

MASCARON AVOCATS, dont le cabinet est situé 45 Cours Gouffé - 13006 MARSEILLE.

Les enchères sont recevables uniquement :

- Si elles sont portées par un avocat inscrit au Barreau de Marseille,
- Si vous lui avez remis un chèque de banque (caution bancaire irrévocable, le consulter) représentant au moins 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3 000 € établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Marseille.

Pour plus amples renseignements et pour consulter le cahier des conditions de vente :

- **Maître Philippe CORNET**, avocat au Barreau de Marseille, dont le cabinet est situé au 45 Cours Gouffé - 13006 MARSEILLE – tél. : 04.91.15.76.90 - mail :

contentieux@mascaron-avocats.com, le dossier étant consultable sur le site **www.mascaron-avocats.com**

- Le Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille, au rez-de-chaussée à l'accueil, 25 Rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30

Marseille, le 20 juillet 2026

Philippe CORNET